

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 décembre 2017

Convocation : 15 décembre 2017

Présents : Mrs Jean-François JAUNET, Philippe TRONCY, Dominique MAUGUIN, Mmes Marie-Noëlle DAZY, Martine DELEY, Françoise CHEVALIER, M. Bruno GERARD, Mme Ghislaine GUINOT, M. Marcel MARTIN, Mme Priscilla LAUPRETRE, Mr Didier DAUVERGNE,

Absents excusés : M. Pierre-Yves DUMAS, M. Olivier DESCOURS, Mme Corinne COGNARD.

Secrétaire de séance : Mme Priscilla LAUPRETRE

Ouverture de séance : 20h30

● **Décision modificative n°4 -Dépassement emprunts**

Afin de couvrir les dépenses liées au remboursement des emprunts, les crédits suivant sont adoptés **à l'unanimité** :

- En fonctionnement : Article 66111 = + 1170 € ; Article 60633 = - 1170 €
- En investissement : Article 16411 = + 11450 € ; Article 21311 = - 11450 €

● **Tarifs 2018**

SALLE POLYVALENTE

	1 JOUR	2 JOURS	3 JOURS	+ CUISINE	+ ANNEXE
Association Gévelard	83,00 €	123,00 €	145,00 €	113,00 €	+ 40 €
Association Gévelard	Demi-tarif du lundi au jeudi jours non fériés				
Obsèques	83,00 €				
Particuliers ext +Associations extérieures	210,00 €	315,00 €	475,00 €	115,00 €	61 €
Particuliers contribuables	166,00 €	253,00 €	382,00 €	93,00 €	61 €

Caution : 300 €

Arrhes : 25% Particulier – 50 € Association

Heures de nettoyage pour ménage non facturées : 20 € de l'heure

ANNEXE SALLE POLYVALENTE 60 personnes maxi : 61 €/jour

(sauf association gévelardaise si location avec salle polyvalente : 39 €/jour)

Arrhes : 30 €

Caution : 100 €

GRATUIT : Téléthon – Don du sang – Cinéma – Carpe Diem pour les seniors – Loisirs pour tous – AG des Associations de Gévelard **sans repas** – Banquet annuel des conscrits et des classes de l'année en cours – Manifestations culturelles **à but non lucratif** organisées par les associations Gévelardaises et par la municipalité – AG des associations départementales

AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX

- . RESTAURANT SCOLAIRE : 45€ uniquement pour associations en complément de la salle polyvalente
- . PREAU de l'école primaire en dehors de la location de la salle polyvalente : 100 €
- . SALLE DE REUNION pour réunion régulière : **10 € la demi-journée**

EMPLACEMENT DE GARAGES (par an)

La Colonie	15,00 €
Vernizy	20,00 € (½ tarif pour M. Pinheiro)

CIMETIERE

Achat ou renouvellement

Concession 15 ans	100,00 €
Concession 30 ans	200,00 €
Concession 50 ans	400,00 €

Taxe d'inhumation et d'exhumation au cimetière ou au columbarium	50,00 € Par corps
Dépôt d'urne dans ou sur un caveau ou une pierre tombale	50,00 € Par urne
Ouverture de caveau	50,00 €
Vacation (agent assermenté)	20,00 €
Exhumation de sépulture de moins de 5 ans	300,00 €

COLUMBARIUM

Alvéole pour Urne(s)

Achat alvéole	450,00 €
Concession 15 ANS	200,00 €

LOCATION GITE MAISON ECLUSIERE :

	Basse et moyenne saison	Haute saison	Week-end	3 nuits	4 nuits
Date	01/01 au 2/07 3/09 au 31/12	2/07 au 3/09	Hors vac. scolaires	Hors vac. scolaires	Hors vac. scolaires
Tarif	660,00 €	900,00 €	430,00 €	500,00 €	550,00 €

Caution Gîte : 200 € - Caution bateaux : 1 000 €

Option location :

- . Drap : 10 € par lit pour le séjour
- . Linge de toilette : 6 € par personne pour le séjour
- . Ménage : forfait de 100 €

ENTREE DU MUSEE

- Tarif : 2,50 € par personne de 16 ans et plus
- Gratuit pour moins de 16 ans et Gênelardais
- Groupe de 20 personnes et plus : 2,00 € par personne
- Gratuit pour les accompagnateurs de groupe

TARIFS PERISCOLAIRES

REPAS CANTINE

Maternelle	3,30 €
Primaire (et personnel communal)	3,50 €
Enseignants	5,50 €
Autres (intervenants extérieurs, représentants de parents d'élèves)	8,50 €

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour un enfant (et le premier enfant d'une fratrie)	33 € par trimestre
Pour le deuxième enfant d'une fratrie	22 € par trimestre
Pour le troisième enfant d'une fratrie	11 € par trimestre

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Tarifs horaires pour un enfant

NB Heures	1	2	3	4	5	6	7	8
Quotient fam. 1	0,50	1,00	1,50	2,00	2,50	3,00	3,50	4,00
Q2	0,60	1,20	1,80	2,40	3,00	3,60	4,20	4,80
Q3	0,72	1,44	2,16	2,88	3,60	4,32	5,04	5,76
Q4	0,86	1,73	2,59	3,46	4,32	5,18	6,05	6,91
Q5	1,04	2,07	3,11	4,15	5,18	6,22	7,26	8,29
Q6	1,24	2,49	3,73	4,98	6,22	7,46	8,71	9,95
Q7	1,49	2,99	4,48	5,97	7,46	8,96	10,45	11,94

Tarifs horaires pour le 2ème enfant d'une fratrie

NB Heures	1	2	3	4	5	6	7	8
Quotient fam. 1	0,45	0,90	1,35	1,80	2,25	2,70	3,15	3,60
Q2	0,54	1,08	1,62	2,16	2,70	3,24	3,78	4,32
Q3	0,65	1,30	1,94	2,59	3,24	3,89	4,54	5,18
Q4	0,78	1,56	2,33	3,11	3,89	4,67	5,44	6,22
Q5	0,93	1,87	2,80	3,73	4,67	5,60	6,53	7,46
Q6	1,12	2,24	3,36	4,48	5,60	6,72	7,84	8,96
Q7	1,34	2,69	4,03	5,37	6,72	8,06	9,41	10,75

Tarifs horaires pour le 3ème enfant d'une fratrie

NB Heures	1	2	3	4	5	6	7	8
Quotient fam. 1	0,40	0,80	1,20	1,60	2,00	2,40	2,80	3,20
Q2	0,48	0,96	1,44	1,92	2,40	2,88	3,36	3,84
Q3	0,58	1,15	1,73	2,30	2,88	3,46	4,03	4,61
Q4	0,69	1,38	2,07	2,76	3,46	4,15	4,84	5,53
Q5	0,83	1,66	2,49	3,32	4,15	4,98	5,81	6,64
Q6	1,00	1,99	2,99	3,98	4,98	5,97	6,97	7,96
Q7	1,19	2,39	3,58	4,78	5,97	7,17	8,36	9,56

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

<u>Tarif semaine avec repas</u>		. Les tarif s sont dégr essif s de 10 % pour le	<u>tarif semaine journée</u> <u>sans repas</u>		<u>Tarif semaine demi-journée</u> <u>sans repas</u>	
				5j		5j
Q1 moins de 500	26,50		Q1 moins de 500	21,50	Q1 moins de 500	13,00
Q2 de 501 à 600	31,80		Q2 de 501 à 600	25,80	Q2 de 501 à 600	15,60
Q3 de 601 à 700	38,16		Q3 de 601 à 700	30,96	Q3 de 601 à 700	18,72
Q4 de 701 à 800	45,79		Q4 de 701 à 800	37,15	Q4 de 701 à 800	22,45
Q5 de 801 à 900	54,96		Q5 de 801 à 900	44,58	Q5 de 801 à 900	26,96
Q6 de 901 à 1000	65,94		Q6 de 901 à 1000	53,50	Q6 de 901 à 1000	32,35
Q7 sup. à 1000	75,00		Q7 sup. à 1000	60,00	Q7 sup. à 1000	35,00

2^{ème} enfant inscrit et 10% pour le 3^{ème} enfant inscrit.

. Toutes sorties (sauf piscine) = tarifs + 5 € par personne et par sortie,

FOURNITURES SCOLAIRES

Maternelle	37,00 €
Primaire	37,00 €
Collège (projets)	20,00 €/enfants généraldais

FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS ET DES ELUS:

CATEGORIES (puissances fiscales)	Jusqu'à 2 000 Km En €	2 001 à 10 000 Km En €	+ 10 000 Km En €
5 CV et –	0,25	0,31	0,18
6 et 7 CV	0,32	0,39	0,23
8 CV et +	0,35	0,43	0,25

INDEMNITE FORFAITAIRE DE REPAS : 15.25 € par jour et par personne

BIBLIOTHEQUE LIVRES ET CD NON RENDUS OU ABIMES

- . CD de moins de 10 ans = 15 €
- . Livre de moins de 6 ans = prix public
- . Livre de 6 à 10 ans = 50% du prix public
- . Au delà de 10 ans = pas de facturation

DROIT DE PLACE MARCHÉ

	M ²	mini
Place	0,30 €	3,00 €
Marchant Ambulant (linge, outillage) 1/2 journée	- €	80,00 €
le m ² pour étal < 2m ²	1,50 €	
Cirque (2 jours)		300,00 €

DROIT DE CHASSE : 50 €

DON A LA NAISSANCE 65 €

Vote à l'unanimité

● **Régime indemnitaire 2018**

Pour certains cadres d'emploi, les arrêtés ministériels nécessaires à l'application de ce nouveau régime indemnitaire ne sont pas parus, aussi il est décidé, à l'unanimité, de reconduire pour 2018 pour certains cadres d'emploi le régime indemnitaire antérieur au 1^{er} janvier 2017 :

1) Prime de service aux agents relevant de l'emploi d'*auxiliaire de puériculture*.

La prime de service est attribuée en fonction de l'importance du poste et de la qualité des services rendus.

Fixe le taux moyen de cette prime applicable au traitement brut à 7 %.

2) Prime de sujétion aux agents relevant de l'emploi d'*auxiliaire de puériculture*

Fixe le taux moyen de cette prime applicable au traitement brut 5,5 %

3) Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) aux agents relevant du grade d'*assistant spécialisé ou non d'enseignement artistique* :

- part fixe : montant annuel x 4/20^{ème} x 1,35
- part modulable : montant annuel x 4/20^{ème} x 1,35

● **Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. - Modification**

Le Nouveau Régime indemnitaire est mis en place avec les mêmes plafonds annuels qu'en 2017 pour tous les agents qui étaient bénéficiaires avec une modification pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise puisque l'arrêté ministériel du 16/06/2017 est paru au journal officiel du 12/08/2017. Ces cadres d'emploi bénéficient donc également du RIFSEEP de la manière suivante :

Pour l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise)

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications, ...	2 000 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1 500 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE
Groupe 1	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	2 000 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1 500 €

Pour le CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications, ...	1 800 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1 500 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	1 800 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1 500 €

Vote à l'unanimité

● **Modification protocole ARTT**

Le protocole ARTT comprend une annexe qui reprend les paramètres de calcul de l'année en cours. Aussi la modification prend en compte les jours fériés et les week-end de 2018 afin de définir le nombre de jours travaillés sur lesquels répartir les heures de travail des agents. Les cycles de travail d'un agent ont été également modifiés en raison de cycles basés sur l'ouverture du musée.

Vote à l'unanimité

● **Tarif logement communal rue de Macon**

Considérant les travaux d'amélioration qui ont été effectués dans le logement communal T4 situé rue de Macon (Mise aux normes électriques, installation d'une VMC, mise en place d'une chaudière individuelle au gaz (chauffage), travaux pour alimentation cuisine en gaz de ville, réfection salle de bains, remplacement ancienne baignoire par une douche), Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer de ce logement à 450 € mensuel, et charge le maire d'établir un bail de location avec le prochain locataire.

● **Rythmes scolaires**

Le conseil municipal décide du rythme scolaire à la rentrée de septembre 2018 par un vote à bulletin secret 12 votants :

- Semaine de 4 jours : 5 voix
- Semaine de 4,5 jours : 4 voix
- Abstention : 3 voix

Le rythme scolaire de la rentrée de septembre 2018 sera de 4 jours.

● **Création et suppression d'emploi**

- La suppression de 2 emplois d'adjoints techniques territoriaux le 1^{er} janvier 2018, un à temps non complet à raison de 28h par semaine et un à temps complet,
- La suppression de 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants le 1^{er} septembre 2018 à temps complet
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires le 1^{er} janvier 2018,
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à temps complet le 1^{er} janvier 2018,
- La création d'un emploi d'éducateur principal de jeunes enfants le 1^{er} septembre 2018 à temps complet,

Vote à l'unanimité

● **Taux d'avancement de grade**

Il est décidé de voter un taux d'avancement de grade de 100 % pour chacun des grades créés pour 2018

Vote à l'unanimité

● **Subventions 2017**

- . Société de chasse la St Hubert : 200 € en fonctionnement et 300 € en spécifique, soit 500 €
- . Kids en folie : 200 € en fonctionnement

Vote à l'unanimité

Fin du conseil : 22h30